

RESOLUTION VITI 4/93

RAISINS DE TABLE

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Commission I "Viticulture", compte tenu des recommandations qui se sont dégagées du Symposium sur les Raisins de table réuni à Bari et à Palerme du 25 au 30 Août 1991,

CONSTATE

- Que le secteur des raisins de table est en constante évolution;
- Que cette évolution rapide n'est pas souvent en parfaite harmonie avec les souhaits du consommateur et les besoins du marché,

OBSERVE

- L'importance que prend de plus en plus le secteur des raisins de table;
- Le succès que rencontrent actuellement certaines variétés apyrènes;
- L'étalement de la consommation des raisins de table pratiquement sur tous les mois de l'année;

CONSIDERE que certaines nouvelles variétés obtenues ne répondent pas toujours aux critères de la qualité recherchés par le consommateur,

RECOMMANDE AUX PAYS MEMBRES :

- L'étude de la possibilité de placer le secteur des raisins de table dans un cadre réglementaire autonome bien distinct de celui des raisins de cuve lorsque ces dispositions réglementaires sont communes;
- D'attirer l'attention sur les problèmes du secteur notamment ceux relatifs à l'utilisation des raisins non consommés en frais;
- De définir et d'arrêter des critères de sélection des raisins de table répondant à la demande du consommateur;
- De poursuivre des études sur l'étalement harmonieux de la récolte et sur la physiologie de la conservation;



PROPOSE AUX PAYS MEMBRES :

De constituer des collections de raisins apyrènes accessibles aux scientifiques du secteur.